Rumilly, le 28 mars 2019

Rencontre de quartier « Rives du Chéran » du mercredi 6 mars 2019
COMPTE-RENDU

Développées depuis 2011, les rencontres de quartiers sont un lieu de débat, d'expression et de propositions pour qu'élus et habitants abordent ensemble les questions relatives à la gestion de la ville et de ses quartiers.

La ville a été découpée en six quartiers et deux rencontres ont eu lieu par quartier. La première rencontre de quartier « Rives du Chéran » s'est déroulée le jeudi 9 mars 2017. La seconde a eu lieu ce mercredi 6 mars 2019.

Ce quartier concerne Monéry, l'Aumône, la Fuly. Les élus référents de ce quartier sont Pierre Béchet, Béatrice Chauvetet et Miguel Monteiro-Braz.

La rencontre se déroule en trois temps avec une information sur les projets de l'équipe municipale, une présentation des aménagements de la rue de la Fuly, puis un jeu de questions/réponses à partir des questions posées par les habitants en direct ou à l'avance s'ils souhaitent une qualité de réponse plus approfondie.

M. le Maire souhaite la bienvenue, remercie les personnes présentes et développe les actualités de la ville.

Les projets en cours

- **Programme « Action Cœur de Ville »**

Le programme « Action Cœur de Ville » est un dispositif de l'Etat qui doit donner des moyens supplémentaires pour mener le renouveau du développement de villes qui occupent, comme Rumilly, une fonction de centralité et regroupent près d'un quart de la population et de l'emploi de leur bassin de vie… Des villes qui constituent un maillon indispensable de la structuration du territoire. Rumilly a été retenue par l'Etat parmi les 222 villes bénéficiaires du programme. Cela représente une aide financière supplémentaire pour concourir au renouvellement du centre-ville.

- **Concertation rue Montpelaz / rue des Tours**

Une première phase de concertation est ouverte jusqu'au 1er avril sur l'opération d'aménagement de l'îlot rue Montpelaz / rue des Tours. Il s'agit d'un programme de rénovation urbaine global dont le projet sera finalisé d'ici la fin de l'année. Il fera l'objet d'un avenant au contrat d'« Action Cœur de Ville ».

- **Consultation des habitants**

M. le Maire revient sur la consultation de la population "Rumilly, j'y vis je donne mon avis". Pierre Béchet remercie ses concitoyens pour l'intérêt qu'ils y ont porté, en témoigne la large participation constatée. De nombreux sujets ont été mis en valeur comme les déplacements, la sécurité, les équipements et services de la ville.

➘ **Plan Local d'Urbanisme intercommunal**

Le PLU de Rumilly sera remplacé par un Plan Local d'Urbanisme intercommunal actuellement en cours d'élaboration par la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie. Un des enjeux de ce PLUi est la croissance démographique que connaît la Haute-Savoie et notre territoire. Il devra poser les bases pour maîtriser cette croissance afin que la collectivité accompagne ce rythme démographique en terme d'équipements, d'aménagements urbains, de déplacements. Une enquête publique permettra à chacun de se prononcer sur le PLUi avant son application.

Les projets du quartier Rives du Chéran

➘ **Arrière-gare et anciennes tanneries**

Il n'y a pas de projet sur les tanneries actuellement. La zone de l'arrière-gare et des tanneries va être globalement repensée et le projet est inscrit dans le prochain PLUi.

➘ **Déménagement de la station d'épuration**

Au regard de la croissance démographique, la station d'épuration sera bientôt hors norme et saturée d'ici 5 ans. La remise aux normes représente un investissement financier conséquent, vis-à-vis duquel il est plus avantageux de construire une nouvelle station d'épuration. Elle sera réalisée au niveau du site d'accueil des gens du voyage sur la route de Vallières.

➘ **Cheminements doux**

Ce quartier est à proximité directe du centre-ville mais apparaît en même temps éloigné car coupé par la voie ferrée. Cela nécessite de créer des aménagements pour passer des rives du Chéran au centre-ville, avec des passages obligés incontournables qui constituent des goulots d'étranglements comme le pont du Mont-Blanc ou le passage souterrain pour piétons.

L'idée est de réfléchir à une liaison entre le plan d'eau et la gare adaptée aux modes doux. Cette réflexion s'inscrit dans un plan global de déplacements. C'est une réflexion compliquée dans les centres anciens car la voirie n'est pas adaptée en terme de largeur pour la cohabitation de tous les modes de déplacements : voiture, vélos et piétons. Pour privilégier les modes doux, ces aménagements devront se faire au détriment de la voiture en modifiant par exemple le sens de circulation et en favorisant les sens uniques.

➘ **Aménagement rue de la Fuly**

Concernant le quartier des Rives du Chéran, la rue de la Fuly sera séquencée en plusieurs tronçons pour faciliter la cohabitation entre les voitures, les vélos et les piétons et sécuriser en priorité les modes doux. Ces aménagements seront réalisés en trois étapes : une période de test avec des aménagements provisoires, un bilan en concertation avec la population et la réalisation des aménagements définitifs.

1) Rue de l'industrie - avenue de l'Aumône - rue de Savoie - rue de Monéry

La rue sera partagée entre les différents modes de déplacements, la vitesse étant abaissée à 20 km/h ou 30 km/h pour les véhicules.

2) Rue de la Fuly jusqu'à l'impasse du Parmelan

La circulation sera en sens unique. M. le Maire interroge les habitants sur le sens de circulation souhaité. Les avis sont partagés.

3) Rue de la Fuly de l'impasse du Parmelan jusqu'à la rue des bouleaux

Un giratoire sera aménagé à l'intersection de la rue de la Fuly avec la rue des Prés riants et le chemin des îles. Une écluse sera mise en place entre l'impasse du Parmelan et la rue des Glières.

4) Fin de la rue de la Fuly

La dernière section de la rue de la Fuly sera aussi en vitesse réduite pour laisser la place aux modes doux et circuler en toute sécurité.

Questions sur les propositions d'aménagements de ce quartier

Avec ces nouveaux aménagements, où en est le projet de rond-point entre la rue de la Fuly et l'impasse du Parmelan ?

Ce projet n'est plus d'actualité car la rue de la Fuly sera à sens unique à partir de cette intersection.

Est-il possible de varier le sens de circulation de la rue de la Fuly dans la journée ?

Faire varier le sens dans la journée est particulièrement délicat en terme de sécurité. Pour tester les deux sens, si vous le voulez, il peut être envisagé d'essayer 6 mois un sens et 6 mois l'autre sens.

Pourquoi le cheminement piéton ne passerait-il pas par le chemin le long du Chéran ?

C'est un itinéraire agréable pour une balade mais trop difficile d'accès pour les différents modes doux, vélos, poussettes, trottinettes.

Est-ce qu'une nouvelle rue est prévue vers les tanneries ?

Aucune décision n'est prise sur l'aménagement et les nouvelles voiries des tanneries.

Pourquoi n'y a-t-il pas un pont sur le Chéran pour relier la route des creuses ?

C'est un projet défendu de longue date par la ville dont l'inscription vient d'être confirmée sur le PLUi, ce projet impacte trois communes : Sales, Boussy et Rumilly. Il ne pourra se faire qu'avec le Département de la Haute-Savoie.

Commencent ensuite les questions-réponses avec le public.

Où en est le déploiement de la fibre optique

La fibre optique est opérationnelle pour les professionnels sur toutes les zones d'activités de la ville mais pour le moment, aucun opérateur ne couvre Rumilly.

Pour les particuliers, les câbles sont en cours d'installation. Le site internet du Syane présente le projet de déploiement de la fibre optique sur chaque commune de Haute-Savoie, ainsi que son état d'avancement. Vous avez les liens sont consultables sur le site internet de la ville : mairie-rumilly74.fr/le-deploiement-de-la-fibre-optique/

Que devient le réseau de Numéricâble ?

Numéricâble reste propriétaire de son réseau jusqu'en 2021. Le déploiement du câble a été stoppé, seules quelques centaines d'habitations en sont encore équipées aujourd'hui. La ville souhaite récupérer ce réseau en 2021 pour mettre en réseau les équipements municipaux avec la fibre optique.

Rue du Mont-Blanc

Pour faciliter l'accès à la rocade et fluidifier la circulation, n'est-il pas possible de rouvrir l'accès à la rue de l'Albanais directement depuis le rond-point du Mont-blanc ?

Pour sécuriser les écoles, il a été décidé à la création de ce rond en 2014 de bloquer l'accès à la rue de l'Albanais depuis le rond-point du Mont-Blanc, la configuration de la rue de l'Albanais avec l'avenue Gantin ne permettant pas un aménagement sécurisant.

Comment est prévue l'entrée dans le garage des immeubles en cours de construction au niveau de la rue de l'industrie ?
Il est possible de prendre rendez-vous en mairie auprès du service Urbanisme pour consulter les plans du permis de construire de ce programme.

Je me déplace en fauteuil roulant et j'ai du mal à circuler jusqu'à la pharmacie rue René Cassin depuis le pont du Mont-Blanc.
Un budget est consacré à l'accessibilité pour créer des parcours de circulation utiles dans la ville, qui tiennent compte des demandes de déplacements des personnes concernées. Vous êtes invitée à vous rapprocher du CCAS pour identifier les difficultés rencontrées et voir les améliorations qui peuvent vous être apportées au cheminement.

Rue des Glières
La rue des Glières est en mauvais état entre la rue du Mont-Blanc et la rue des Alpes.
M. le Maire reconnait que la ville est en retard sur la réfection des enrobés car les nouveaux équipements ont beaucoup mobilisé les Services techniques. Un certain métrage de réfection des voiries est inscrit au budget chaque année et c'est un besoin dans plusieurs sections sur la commune. Il est pris note de prioriser la rue des Glières.

L'impasse des Glières a déjà connu des inondations.
L'évacuation des eaux pluviales est une préoccupation des villes anciennes car les réseaux sont sous-dimensionnés au regard de la croissance démographique et nous y travaillons quartier par quartier.

N'est-il pas possible d'entretenir plus régulièrement les grilles d'évacuations ?
Aucune solution simple ne peut résoudre ce problème, la réfection des réseaux dans le quartier fera partie des prochaines problématiques à traiter.

Des ronces poussent sur le terrain de la SNCF et dépassent sur les trottoirs, est-ce possible de les enlever définitivement ?
Ce terrain appartient à la SNCF et la municipalité ne peut pas intervenir dessus. La demande a déjà été faite auprès de la SNCF. La personne qui a posée cette question est invitée à transmettre sa demande par écrit à la mairie pour que cette dernière relance la SNCF.

Rue des Prés riants
Un câble électrique tombe à même le trottoir au niveau de la mosquée.
Les câbles appartiennent à EDF, les agents de la ville ne peuvent pas les manipuler. EDF a été informé de cette situation.

Gestion du bruit
Nous constatons que des tirs sont effectués en dehors des horaires annoncés au stand de tir. Quelle est la réglementation en terme de décibels concernant les tirs ?
Le stand de tir est conforme à la réglementation en terme de décibels. La mairie se renseigne sur le respect des horaires.

Le silo à grains d'Agri Sud-est fonctionne de 7h du matin à 15h. Quelles sont les réglementations en matière de décibels pour une entreprise industrielle ?
Nous nous renseignons sur la réglementation et son application dans le cadre de ce silo.

Anciennes tanneries
Existe-t-il un risque d'éboulement dans le Chéran au niveau des anciennes tanneries ?
Des études ont été réalisées il y a 3 ou 4 ans, les berges ne présentent pas de risque d'éboulement.

Est-il possible de rouvrir le chemin reliant les anciennes tanneries au cimetière ?
Il n'est pas envisagé actuellement de rouvrir ce chemin pour des raisons de sécurité car il longe les abords de la voie ferrée et parce qu'il est utilisé par la SNCF pour l'entretien de ses voies.

Conteneur d'ordures
Pouvons-nous retirer l'autorisation d'avoir un conteneur présent sur notre terrain ?
La mise à disposition d'un terrain peut en effet être retirée. Il faut pour cela se rapprocher de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie qui a la compétence des déchets.

Rue des pâquerettes
Quand sera rétablie la liaison entre la rue des pâquerettes avec le bord du Chéran ?
C'est une possibilité à étudier dans le cadre de l'aménagement de la voie verte.

Rue de l'Aumône
Les voitures circulent très vite sur cette rue.
La vitesse est limitée en ville à 50 km/h, il peut être envisagé de l'abaisser à 30 km/h. Le respect des limitations de vitesse représente un réel enjeu dans la sécurité de tous.

Les questions étant épuisées, la réunion se termine à 21h.